

Congo Investment Group

Investissement dans l'éducation et le capital humain

Subvention CIG pour l'accès à l'éducation

La subvention CIG pour l'accès à l'éducation témoigne de la conviction de CIG que l'élargissement de l'accès aux ressources pédagogiques est essentiel à la productivité, aux opportunités et à la participation économique à long terme.

Ce programme d'investissement dans le capital humain, basé sur le mérite, vise à lever les principaux obstacles à l'accès à l'enseignement supérieur pour les étudiants à fort potentiel des marchés prioritaires. Le programme se déploie par phases géographiques, en commençant par un projet pilote en République démocratique du Congo, avant de s'étendre aux États-Unis. Cette initiative reflète la conviction de longue date de CIG que l'éducation est un moteur fondamental de la productivité, du développement économique et de la création d'écosystèmes propices à l'investissement.

Opportunité en République Démocratique du Congo

Subvention CIG pour l'accès à l'éducation | Volet Congo

Statut : Candidatures ouvertes

Le volet Congo est la phase pilote de la subvention CIG pour l'accès à l'éducation. Il vise à répondre aux difficultés d'accès immédiates aux ressources pédagogiques rencontrées par les étudiants à fort potentiel.

Ce que couvre la bourse

- Manuels scolaires

- Matériel pédagogique obligatoire
- Fournitures pédagogiques (imprimées, numériques ou logiciels, le cas échéant)

Durée

- Une année universitaire (Renouvelable selon les résultats scolaires et le respect des conditions)

Sélection

- Sélection compétitive et basée purement sur le mérite
- Nombre de bourses limité

Volet États-Unis | Programme prévu

Bourse d'accès à l'éducation CIG | Volet États-Unis

Statut : Lancement prochain

Le volet États-Unis sera lancé ultérieurement dans le cadre de la stratégie globale de CIG en matière de capital humain. Les détails concernant l'admissibilité, la portée et les partenariats seront annoncés ultérieurement. Ce volet visera à lever les obstacles non liés aux frais de scolarité, tels que le matériel pédagogique, les coûts de certification et le soutien à la préparation professionnelle. Les détails seront communiqués ultérieurement.

2. Candidature (Volet Congo)

La bourse d'accès à l'éducation CIG soutient les étudiants motivés en couvrant le matériel pédagogique essentiel qui favorise un apprentissage efficace et la réussite scolaire.

Ce que couvre la bourse :

- Manuels scolaires et documents de lecture obligatoires
- Fournitures scolaires nécessaires aux cours
- Frais d'accès limités à l'apprentissage (p. ex., impression, logiciels universitaires, connexion Internet)

La bourse ne couvre pas les frais de scolarité, le logement, les repas ni les dépenses personnelles.

Qui peut postuler ?

- Les candidats doivent démontrer :
- Un fort potentiel académique
- Des difficultés financières limitant l'accès au matériel pédagogique
- Un engagement envers leurs études et une contribution durable à leur communauté ou à l'économie locale

Structure de la bourse

- Type : Bourse d'études partielle
- Durée : Une année universitaire
- Versement : Paiement direct ou remboursement sur présentation d'une preuve d'achat
- Renouvellement : Sous réserve de résultats et du respect des conditions

3. Admissibilité et sélection (Critères minimaux)

Conditions d'admissibilité

Les candidats doivent :

- Être inscrits ou admis dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu
- Démontrer leur mérite scolaire (notes, relevés de notes ou lettre d'admission)
- Démontrer des difficultés financières
- Accepter de se soumettre aux obligations de déclaration et de vérification

- Maintenir une moyenne générale d'au moins 70 % (2,8/4 ou 3,5/5)

Critères de sélection

Les candidatures sont évaluées en fonction des critères suivants :

1. Résultats scolaires et motivation
2. Contraintes financières liées au matériel pédagogique
3. Clarté des objectifs académiques Objectifs
4. Intégrité et exhaustivité du dossier de candidature

La préférence pourrait être accordée aux étudiants dont les études sont liées au développement économique à long terme (par exemple, sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, économie, politiques publiques, éducation).

Obligations du bénéficiaire

Les bénéficiaires de la bourse doivent :

- Utiliser les fonds exclusivement à des fins académiques approuvées
- Fournir des reçus ou une confirmation d'utilisation
- Maintenir un engagement académique tout au long de l'année
- Soumettre un bref rapport d'étape en fin d'année

Postuler sur le lien ci-dessous ou veuillez scanner ce code bar :



Ou veuillez cliquer [HERE](#)